



RÈGLEMENT du Championnat de l'Ain et du RHÔNE METROPOLE de LYON 2019

1. LE CALENDRIER

Le Championnat de l'Ain et du Rhône Métropole de Lyon 2018 se déroule sur sept courses :

Le	18 mai 2018	à Limonest
Le	16 juin 2019	à Beynost
Le	30 juin 2019	au Val de Reims Cycliste Amplepuis
Le	14 septembre 2019	à Neuville sur Saône
Le	21 septembre 2019	à Sainte Consorce
Le	06 octobre 2019	à Meyzieu
Le	12 octobre 2019	Finale à Dardilly

2. LE RÈGLEMENT

Le règlement national 2019 sera le règlement de référence.

TOUT PILOTE LICENCIÉ FFC AVEC UNE LICENCE EN COURS DE VALIDITÉ PEUT PARTICIPER, LES PILOTES "NATIONAUX" ET ÉLITE NE PEUVENT PAS PARTICIPER, IL LEUR SERA CRÉÉ UNE CATÉGORIE OPEN (MINIME ET +) SI LE NOMBRE DE PARTICIPANT EST SUFFISANT (4 AU MINI).

SEUL LES PILOTES DES COMITÉS AIN ET RHÔNE MÉTROPOLE DE LYON PEUVENT ÊTRE CHAMPIONS DE LEUR DÉPARTEMENT.

3. LES HORAIRES

Les essais se feront par catégories.

10 h30 – 12h	Essais
12h45	Début des courses : 24 puis 20 pouces
17h00	Remise des récompenses par le Club

4. LES ENGAGEMENTS

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces **ou** une épreuve cruiser :

- 6 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.
- 10,50 € par pilote pour les catégories minime et plus

- Pour une épreuve 20 pouces **et** une épreuve cruiser :

- 13 € par pilote pour toutes les catégories

5. LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront par cicleweb.ffc.fr

la clôture étant le mercredi précédant la course.

La liste d'engagés sera mise en ligne par le club organisateur sur sa page facebook et transmise au secrétariat de la course .

Pas de remboursement pour les annulations postérieures au jeudi 21 h.

6. LES CATÉGORIES

Cf. tableau en annexe.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les filles, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

Les Cruisers Garçons et Filles courront ensemble. S'il y a suffisamment de filles, une catégorie sera créée.

Les Cruisers seront en 2 catégories,

- Cruiser A pour les plus aguerris

- Cruiser B pour les autres

Les pilotes choisissent en début de championnat leur catégorie sans changement possible par la suite.

Le vainqueur de la catégorie B sera automatiquement inscrit en A l'année suivante.

7. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les finales :

Les courses se feront avec des finales B, C, D, ... qui se dérouleront toutes après les manches qualitatives.

A l'issue de chaque course :

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers des finales A (au maximum) des catégories présentes.

Le nombre de récompensé devra être spécifié sur les invitations.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**. Les récompenses ne seront **pas remises à un tiers**.

Les pilotes devront être en tenue de leur club d'appartenance pour monter sur le podium.

A l'issue de la Finale :

Le classement sera effectué sur l'ensemble des 7 courses.

Les 3 premiers du classement général Rhône Métropole de Lyon seront récompensés à l'issue de la finale, par l'ensemble des clubs du Rhône Métropole de Lyon et le comité du Rhône Métropole de Lyon, le maillot de champion du Rhône Métropole de Lyon ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présents.

Les 3 premiers du classement général de l'Ain seront récompensés à l'issue de la finale, par l'ensemble des clubs de l'Ain et le comité de l'Ain, le maillot de champion de l'Ain ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présents.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**. Les récompenses ne seront **pas remises à un tiers**.

8. RÈGLEMENT TECHNIQUE

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un contrôle des licences sera effectué lors de l'émargement des pilotes lors des essais, tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ.

Un contrôle des licences inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos ceux-ci devront être munis de plaque frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées à partir de la catégorie minime.

9. ARBITRES DE COURSES

La Commission des Arbitres du Rhône Métropole de Lyon propose un président de jury et un minimum de trois arbitres.

Le club doit prévoir en complément :

- La mise en place d'un secrétariat pour le montage des courses comportant en plus des moyens humains.
- Une personne « starter »
- Une personne en pré-grille
- Des arbitres de piste remplaçants
- Des « pointeurs et aboyeurs » à l'arrivée.

Pour le Comité Du Rhône Métropole de Lyon de Cyclisme

Jean-Philippe COUREAUT

CATEGORIES 2019

Année de Naissance	MASCULIN	FEMININ
2013 et après 6 ans et moins	PRE-LICENCIER	Pre-licencier
2011/ 2012 7 / 8 ans	POUSSIN	POUSSIN FILLE
2010 / 2009 9 / 10 ans	PUPILLE	PUPILLE FILLE
2007 / 2008 11 / 12 ans	BENJAMIN	BENJAMIN FILLE
2005 / 2006 13 / 14 ans	MINIME	MINIME FILLE
2003 / 2004 15 / 16 ans	CADET	CADET FILLE
1995/2002 17/24 ans	Homme 17/24	Femme 17 et +
1994 et + 19 ans et +	HOMME 25 et +	



Catégorie minime et +



Catégorie pré-licencier jusqu'à benjamine